

-B-

ALLOCATION DE M. JEAN-FRANÇOIS ROBERGE,
MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

À L'OCCASION DE LA PUBLICATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
L'ENSEIGNEMENT À LA MAISON

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 MARS 2019

unique
strie d

berger
holes

ALLIANCE
MINISTRE DE L'ÉDUCATION

A L'OCCASION DE LA PUBLICATION
RÈGLEMENT MODIFIANT
L'ENSEIGNEMENT

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 MARS 2019

Le présent règlement a été adopté par l'Assemblée nationale le 27 mars 2019.
Il est applicable à compter du 1er avril 2019.
Le ministre de l'Éducation a le plaisir de vous en faire part.
Cordialement,
Le ministre de l'Éducation

